

Image not found or type unknown



Récupérer son logement avant expiration du bail

Par **cadiergues patricia**, le **30/01/2017** à **09:33**

Bonjour,

Nous avons mis en location notre villa.

Hors depuis le début le locataire trouve toujours une excuse pour nous régler en retard ou en 2 fois. Ce mois ci il ne nous a pas réglé le loyer (il peut pas!!)...

Nous souhaiterions donc récupérer notre bien sachant qu'il y a un bail de 3 ans!!

Nous avons la possibilité d'être mutés. Ma question : peut on donner au locataire un préavis de 6 mois afin de réintégrer notre maison?

Merci bien